

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

### Séance du vendredi 24 mai 2013

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

#### **Ordre de passage des rapports :**

Volet « Délibérations du Bureau » : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 4.2

Volet « Préparation du Conseil » : 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 4.1, 4.2, 4.3

Volet « Débats » : présentations n°1, 2 et 3

La séance est ouverte à 17h15 et levée à 21h20.

**Etaient présents :** M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Jean-Yves PRALON, M. Nicolas BODIN, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Jean-Jacques DEMONET (jusqu'à la présentation n°2 du volet « Débats »), M. Yves GUYEN (à partir du volet « Préparation Conseil »), M. Marcel FELT (jusqu'à la présentation n°2 du volet « Débats »), M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR (à partir du volet « Préparation du Conseil »), M. Claude PREIONI, M. Bernard MOYSE, M. Pierre CONTOZ (jusqu'à la présentation n°2 du Volet « Débats »), M. Alain BLESSEMILLE (jusqu'à la présentation n°2 du volet « Débats »), Mme Françoise PRESSE.

**Etaient absents :** M. Nicolas GUILLEMET, M. Raymond REYLE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Annie MENETRIER, M. Bernard GAVIGNET, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY, Mme Danièle POISSENOT, M. Patrick RACINE, M. Serge RUTKOWSKI.

**Secrétaire de séance :** Mme Françoise PRESSE

**Procurations de vote (volet « Délibérations du Bureau ») :**

Mandants : JP. DILLSCHNEIDER

Mandataires : P. CONTOZ

**Délibération n°2013/002125**

**Rapport n°1.1.2 - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables**

## Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

**Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

**Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC**

Inscription budgétaire	
Budget 2013 et PPIF 2012-2016	Montant prévu Budget 2013 : 80 000 € (Principal)
Budget Principal	Montant prévu Budget 2013 : 1 000 € (Transports)
Budget annexe Transports	Montant prévu Budget 2013 : 120 000 € (Déchets)
Budget annexe Déchets	Montant prévu Budget 2013 : 5 000 € (CRR)
Budget annexe CRR	Montant de l'opération budget Principal : 45 859,47 €
	Montant de l'opération budget Transports : 48,44 €
	Montant de l'opération budget annexe Déchets : 46 402,87 €
	Montant de l'opération budget annexe CRR : 3 242,94 €

### Résumé :

Il est proposé d'inscrire en créances irrécouvrables la somme de **95 553,42 €** couvrant des titres de recettes émis de 2002 à 2013 qui n'arrivent pas à être recouverts par le comptable public.

Après avoir effectué un toilettage des titres de recette non recouverts, la trésorerie du Grand Besançon nous a transmis les états des titres qu'elle estime irrécouvrables pour différents motifs et qu'elle propose d'inscrire en non-valeur.

L'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence des débiteurs. Elle intervient donc après avoir épuisé toutes les possibilités : lettres de relance, mise en demeure, opposition à tiers détenteur (banques, employeurs...), poursuites par voie d'huissier de justice au vu d'un procès verbal de carence de l'huissier.

La ventilation des produits non recouverts s'établit comme suit :

- Budget Principal : 45 859,47 €
- Budget annexe Transports : 48,44 €
- Budget annexe Déchets : 46 402,87 €
- Budget annexe CRR : 3 242,94 € (au lieu de 5 032,44 € proposés par la trésorerie).

### I. Budget Principal

N° liste	Exercices	Montant
837100215	2002-2003-2005-2008-2009-2012	45 859,47 €
	<b>Sous-Total</b>	<b>45 859,47 €</b>

Les inscriptions de titres en non-valeurs correspondent essentiellement à :

- 9 factures de dépôts « CET des Andiers » dues par 4 entrepreneurs en liquidation judiciaire pour un montant total de 35 336 €,
- une facture de 23,47 € sur 2009 non recouvree car la créance est minime donc non suivie de poursuite.

## II. Budget annexe Transports

N° liste	Exercices	Montant
928250515	2010	48,44 €
	<b>Sous-Total</b>	<b>48,44 €</b>

Ceci correspond à une amende de 2010 non recouvrée.

## III. Budget annexe Déchets

N° liste	Exercices	Montant
902742315	2006-2007-2008-2009-2010- 2011-2012-2013	19 826,64 €
952450515	2006-2007-2008-2009-2010- 2011-2012-2013	15 372,99 €
899321715	2006-2007-2008-2009-2010- 2011-2012	11 203,24 €
	<b>Sous-Total</b>	<b>46 402,87 €</b>

Les titres à inscrire en non-valeur sur les trois listes concernent 577 factures de collecte d'ordures ménagères. 69 % des créances sont inférieures à 100 € et 31 % sont comprises entre 100 € et 1000 €.

Le non recouvrement constaté concerne à 87 % les personnes physiques et à 13 % les personnes morales de droit privé (sociétés et associations).

Les principales causes de non recouvrement sont :

- 271 factures correspondent à l'insolvabilité des redevables constatée par des procès-verbaux établis par des huissiers,
- 51 factures à 13 entreprises en liquidation judiciaire,
- 16 factures liées à 10 changements d'adresse.

## IV. Budget annexe CRR

N° liste	Exercices	Montant
904131415	2008-2009-2010-2011-2012	2 819,80 €
840510815 du 12/10/2012	2008-2009-2011-2012	423,14 €
	<b>Sous-Total</b>	<b>3 242,94 €</b>

Ce montant correspond :

- au non-paiement de 3 factures, liées à 3 changements d'adresse de redevables,
- à des poursuites déclarées sans effet (3 élèves sur 4 exercices différents pour un montant de 2 460 € soit 15 factures),
- à 6 factures sur des créances minimes, c'est-à-dire inférieures à 30 €.

Concernant la liste 904131415 d'un montant initial de 4170,80 € proposée par la trésorerie, la CAGB retient uniquement la somme de 2 819,80 €. En effet, le différentiel de 1351 € correspond à des sommes dues par 2 élèves encore inscrits en 2013, pour lesquelles de nouvelles poursuites peuvent être entreprises.

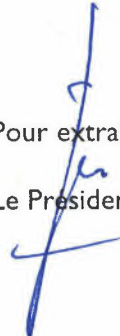
Quant à la liste 840510815 d'un montant initial de 861,64 € proposée par la trésorerie, le Grand Besançon propose la somme de 423,14 € car le différentiel (438,50 €) est une somme due par un élève encore inscrit en 2013.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'admission en créances irrécouvrables de :

- 45 859,47 € au titre du Budget Principal,
- 48,44 € au titre du Budget annexe Transports,
- 46 402,87 € au titre du Budget annexe Déchets,
- 3 242,94 € au titre du Budget annexe CRR.

Pour extrait conforme,

Le Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité DRCT



Reçu le 04 JUIN 2013

CREANCES IRRECOUVRABLES 2013

N° DE LISTE	BUDGET CONCERNE	MOTIF DE LA PRESENTATION	NB DE PIECES	TOTAL	EXERCICES ET MONTANTS CONCERNES		TRANCHES DE MONTANT	PRESENTE AU BUREAU DU	
928250515	TRANSPORT	DEMANDE DE RENSEIGNEMENT NEGATIF	1	48,44 €	2010	48,44 €	1 Pièce < 100		
<b>MONTANT TOTAL</b>			<b>1</b>	<b>48,44 €</b>	<b>48,44</b>				
902742315	DECHETS	PV DE CARENCE	149	13 064,87 €	2006	1 672,47 €			
		POURSUITE SANS EFFET	10	907,63 €	2007	2 519,16 €			
		DEMANDE DE RENSEIGNEMENT NEGATIF	9	385,49 €	2008	2 598,33 €			
		DECEDES	12	422,01 €	2009	2 556,57 €	132 Pièces < 100		
		CREANCES MINIMES	17	4 286,31 €	2010	2 619,65 €	100<69 Pièces<1000		
		CLOTURE INSUFFISANCE D ACTIF	4	760,33 €	2011	4 609,53 €			
							2012	2 903,12 €	
<b>MONTANT TOTAL</b>			<b>201</b>	<b>19 826,64 €</b>	<b>19 826,64</b>				
95240515	DECHETS	PV DE CARENCE	71	6 713,71 €	2006	31,86 €			
		DEMANDE DE RENSEIGNEMENT NEGATIF	2	81,06 €	2007	468,00 €			
		CERTIFICAT D IRRECOUVRABILITE	6	2 769,32 €	2008	1 642,00 €	96 Pièces < 100		
		CREANCES MINIMES	62	46,27 €	2009	4 349,35 €			
		CLOTURE INSUFFISANCE D ACTIF	31	5 762,63 €	2010	2 563,98 €	100<76 pièces< 1000		
							2011	2 403,98 €	
							2012	3 822,41 €	
<b>MONTANT TOTAL</b>			<b>172</b>	<b>15 372,99 €</b>	<b>15 372,99</b>				
899321715	DECHETS	PV DE CARENCE	51	5 356,00 €	2006	157,88 €			
		POURSUITE SANS EFFET	1	246,68 €	2007	1 292,14 €	168 Pièces < 100		
		DEMANDE DE RENSEIGNEMENT NEGATIF	51	4 235,92 €	2008	1 194,56 €			
		DECEDES	4	147,48 €	2009	2 942,33 €	100<36 Pièces<1000		
		CREANCES MINIMES	94	459,17 €	2010	1 871,62 €			
		CERTIFICAT D IRRECOUVRABILITE	3	757,99 €	2011	2 478,67 €			
							2012	1 266,04 €	
<b>MONTANT TOTAL</b>			<b>204</b>	<b>11 203,24 €</b>	<b>11 203,24</b>				
840510815	CRR	PV DE CARENCE	2		2012	18,44 €			
		DEMANDE DE RENSEIGNEMENT NEGATIF	4	404,70 €	2011			438,50€ refusé car l'élève est inscrit en 2013	
		CREANCES MINIMES	4	18,44 €	2010	220,00 €	6 Pièces <100€		
					2009	111,50 €	100€< 4 Piè<1000€		
<b>MONTANT TOTAL</b>			<b>10</b>	<b>423,14 €</b>	<b>423,14</b>				
904131415	CRR	PV DE CARENCE	20	1 771,30 €	2012				
		DEMANDE DE RENSEIGNEMENT NEGATIF	1	93,00 €	2011	819,50 €		1351 € refusé car ces 2 élèves sont encore inscrits en 2013	
		CREANCES MINIMES	7	186,00 €	2010	712,50 €	15 Pièces <100€		
		POURSUITE SANS EFFET	2	418,00 €	2009	574,80 €	100€<18 Piè<1000€		
		DEMANDE DE RENSEIGNEMENT NEGATIF	3	351,50 €	2008	713,00 €			
<b>MONTANT TOTAL</b>			<b>33</b>	<b>2 819,80 €</b>	<b>2 819,80</b>				
837100215	PRINCIPAL	POURSUITE SANS EFFET	2	10 523,47 €	2012	0,06 €			
		PV DE CARENCE			2009	15 191,46 €			
		CLOTURE INSUFFISANCE D ACTIF	2		2008	19 363,14 €		on enlève les 2 073,81 € de ossu minko	
		CREANCES MINIMES	8	0,08 €	2005	704,84 €			
		CERTIFICAT D IRRECOUVRABILITE	9	35 335,92 €	2003	0,02 €			
<b>MONTANT TOTAL</b>			<b>21</b>	<b>45 859,47 €</b>	<b>45 859,47 €</b>				
<b>MONTANT TOTAL BUDGET PRINCIPAL</b>				<b>45 859,47 €</b>					
<b>MONTANT TOTAL BUDGET TRANSPORT</b>				<b>48,44 €</b>					
<b>MONTANT TOTAL DECHETS</b>				<b>46 402,87 €</b>					
<b>MONTANT TOTAL CRR</b>				<b>3 242,94 €</b>					
<b>MONTANT TOTAL POUR LA CAGB SUR 2013</b>				<b>95 553,72 €</b>					